



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES ACTIVITÉS DE FORMATION

I) OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente des activités de formation de la Fondation l'Élan Retrouvé (ci-après « l'Organisme de formation ») au Client (ci-après « participant » ou « candidat »).

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente et de participation. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet www.elan-retrouve.org porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

II) INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Toute inscription aux manifestations doit être formulée par écrit :

- Pour nos conférences et séminaires : inscription via un formulaire papier ou par email auprès des personnes référentes ou via l'outil d'inscription et de paiement en ligne helloasso ;
- Pour les formations : inscription via un bulletin téléchargeable sur le site internet de l'organisme et transmission à Mme Laure Boyer, Fondation l'Élan Retrouvé au 23 rue de La Rochefoucauld - 75009 Paris ou par email : laure.boyer@elan-retrouve.org
- Pour chacune des manifestations, l'inscription n'est effective qu'après réception du formulaire et acceptation de la candidature par la Fondation l'Élan Retrouvé (en fonction des places disponibles ou/et de prérequis) et après règlement du coût de la prestation.

Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus.

À confirmation de la tenue de la session au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation ; horaires, lieu et accès de la formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de

communication n'est pas contractuel, en fonction de la disponibilité des salles, la formation peut se dérouler à une autre adresse.

III) MODALITÉS DE FORMATION

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Le nombre minimum et maximum des participants est défini en amont et l'organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

Les modalités d'organisation (date, durée, intervenants, thématiques) de la formation sont précisées sur les documents de communication de l'Organisme (site internet, plaquettes d'information).

Afin de garantir la qualité de la prestation, l'organisme réalise une évaluation finale de la formation auprès de ses participants.

Toutes nos formations sont ouvertes et accessibles aux professionnels de santé en situation de handicap.

IV) COÛT DE LA FORMATION

Les prix sont donnés à titre indicatif et la Fondation l'Élan Retrouvé se réserve le droit de les modifier sans préavis.

La Fondation l'Élan Retrouvé n'est pas assujettie à la TVA (art 261 du CGI).

Le prix payé par le client sera celui en vigueur au moment de sa candidature ; le prix ne peut être majoré après paiement.

- Pour les formations (conférence, séminaire, formation et colloque) : les prix indiqués sur les bulletins d'inscription/de candidature ou sur notre site internet sont TTC ;
- Les prix ne prennent pas en compte les frais de déplacement et de repas.

La facture est adressée à l'issue de la formation ou de la première partie de la formation.

V) CONDITIONS DE PAIEMENT

- Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par chèque, virement, carte bancaire.
 - sauf dispositions particulières, les formations, séminaires et colloques sont payables au comptant lors de l'inscription ou avant le jour de la manifestation ;
 - tant que les frais d'inscription n'ont pas été acquittés dans les conditions définies ci-dessus, l'Élan Retrouvé se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le candidat.
- En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

Nos références : N° formateur : 11 75 37 99 775 Numéro ID Datadock : 0035186
Code APE : 8610 Z - N° Siret : 77567634900019

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- de transmettre l'accord de prise en charge avant la date de formation ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme désigné.

Si l'Organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1^{er} jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation.

VI) PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne par les participants dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation.

L'utilisation des outils et prestations de La Fondation l'Élan Retrouvé, ainsi que des informations diffusées à l'occasion de manifestations, est limitée au seul usage privé et personnel du client. Toute reproduction, même partielle, est interdite.

VII) DOCUMENTS LÉGAUX

L'attestation de participation et/ou l'attestation de présence est fournie après la formation.

Pour chaque inscription (conférence, séminaire, formation), une convention de formation professionnelle est établie selon les textes en vigueur. Elle est adressée au participant en deux exemplaires dont un est à nous retourner signée à l'organisme revêtu du cachet de votre organisation.

Dans le cas d'inscription individuelle, un contrat individuel de formation est établi et communiqué en deux exemplaires dont un est à nous retourner signé.

Le règlement intérieur et les conditions générales de vente sont joints à ces conventions.

VIII) EXONÉRATION

La Fondation l'Élan Retrouvé est tenue à une obligation de moyens et sa responsabilité ne saurait en aucune manière être recherchée pour manquement à une obligation de résultats.

IX) ANNULATION

La Fondation l'Élan Retrouvé se réserve le droit d'annuler ou de décaler la formation si les effectifs sont insuffisants ou si un formateur est indisponible, et ce, sans que sa responsabilité puisse être mise en cause. Elle a le devoir d'en informer le client.

En cas d'annulation pure et simple ou de son report à une période supérieure à 6 mois, le prix versé à La Fondation l'Élan Retrouvé sera remboursé au client. Dans tous les cas, l'annulation ou le report de la manifestation ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Sauf dispositions particulières, toute annulation écrite du client reçue par La Fondation l'Élan Retrouvé à plus de 10 jours francs avant la manifestation, entraînera le remboursement de l'intégralité des droits d'inscription versés (sauf frais bancaires de remboursement). Passé ce délai, toute inscription sera due.

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, l'organisme de formation pourra accorder au participant défaillant le report de son inscription sur la prochaine session programmée.

X) DONNÉES PERSONNELLES

L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre des services accessibles respecte, non seulement la législation locale mais également les dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et le règlement général sur la protection des données (RGPD), nouveau règlement européen, sur la protection des données personnelles, paru au journal officiel le 27 avril 2016 et en vigueur au 25 mai 2018.

La collecte des données personnelles est possible à partir du bulletin d'inscription et de la newsletter formation.

Il s'agit d'une base de données de l'Élan Retrouvé nous permettant de créer des listes de contacts afin de :

- diffuser nos livrets de formations ;
- informer en avant-première de nos offres de formations et séminaires ;
- organiser et qualifier nos événements pour les participants aux formations et séminaires.

Vos informations : prénom, nom, adresse(s) e-mail, téléphone(s), fonction(s), coordonnées postales, seront conservées sauf si vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant.

Nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles. Vous pouvez exercer vos droits directement auprès des professionnels chargés d'assurer votre inscription mais aussi auprès du délégué à la protection des données que vous pouvez contacter par e-mail : dpo@elan-retrouve.org ou courrier à DPO - Fondation l'Élan Retrouvé 23 rue C. de La Rochefoucauld 75009 Paris.